Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213502370-20260414-D2026_026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE RENAC – Ille-et-Vilaine

Séance du Conseil Municipal du 14 avril 2026

Date de convocation et affichage : le 2 avril 2026

Membres du Conseil municipal			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
15	13	2	15
Votes			
Pour	*Contre*	*Abstention*	
15	*0*	*0*	

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril à 19 h, les membres du Conseil municipal de la commune de RENAC, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. Arnaud Brindejonc, Maire de Renac. La séance a été publique.

Présents : M. Arnaud **Brindejonc**- Mme Soizic **Strouble**- M. André **Chevalier**- Mme Sylvie **Morisseau** - - Mme Gwénaëlle **Etrillard** - M. Nicolas **Renac** - Mme Ludivine **Perigué** - M. Guillaume **Chevalier** – Mme Monique **Ollivier** – M. Damien **Aubry** – Mme Stéphanie **Thomas** – Mme Sylvaine **Bonno** - M. Jean-Noël **Belaud** -

Absents excusés : Alexandre **Moison** - Damien **Guillas**
Pouvoirs : Alexandre Moison à Nicolas Renac – Damien Guillas à Sylvaine Bonno
Secrétaire de séance : Soizic Strouble

2026-026 : Composition de la commission de contrôle de la liste électorale

En application l'article R.7 DU Code électoral modifié par le décret n° 2026-8 du 8 janvier 2026 pris en application de l'article L.52-18-4 du code électoral et portant diverses modifications du code électoral, la composition de la commission de contrôle dans les communes comptant plus d'une liste en présence au Conseil municipal (art. L.19, V, VI et VIII) , la commission est composée de 5 membres (hors Maire et adjoints) répartis comme suit :

- 3 conseillers appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, plus 2 membres suppléants ;
- 2 conseillers appartenant à la 2ème liste, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, plus 1 membre suppléant ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE de créer la commission de contrôle des listes électorales comme suit :
AUTORISE M. le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Commission de contrôle de la liste électorale	
Titulaires	Suppléants
Stéphanie Thomas	Ludivine Périgué
Nicolas Renac	Damien Aubry
Monique Ollivier	Jean-Noël Belaud
Damien Guillas	
Sylvaine Bonno	

Fait et délibéré en séance le 14 avril 2026

Le Maire
Arnaud Brindejonc

Le secrétaire de séance
Soizic Strouble